



Lancement d'Ariane ! [pépinière d'entreprise]

**Retrouvez
à l'intérieur :**

le magazine
de l'office de tourisme

quatre
saisons

Vienne
Condrieu
Agglomération

Allo l'Agglo !

Pour contacter les services de Vienne Condrieu Agglomération



30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Aménagement urbain

- SIG / Foncier : 04 74 78 78 98
- Autorisations du droit des sols (ADS) : 04 82 06 33 06
- Planification : 04 69 46 14 83
- Instruction : 04 82 06 33 06
- Déclarations d'Intention d'Aliéner : 04 74 78 32 29
- Habitat : 04 74 78 32 20
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :

N°Vert 0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Assainissement

04 82 06 33 00
assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Agence économique

04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/

Commande publique

04 74 78 78 86
marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Cohésion sociale

- Contrat de Ville
- Réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance : 04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28
- Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes : 04 74 31 60 09
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- Politique sociale de l'habitat-rénovation urbaine : 04 74 78 32 19
- Emploi-Insertion-PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)
Au siège de Vienne Condrieu Agglomération : 04 27 87 80 07
À la Maison des Services Publics à Condrieu : 04 87 59 00 10
plie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Déchèteries

- **Chasse-sur-Rhône** - Route de Communay du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
samedi de 9h à 18h
- **Pont-Évêque** - ZI l'Abbaye du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Vienne** - Saint-Alban-les-Vignes du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- **Ampuis** - Verenay - Rue du Stade le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
le mardi au vendredi de 14h à 18h30
samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- **Villette-de-Vienne** - Chemin du Maupas du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Environnement et déchets

04 74 53 45 16
environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Petite enfance/modes de garde

04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Téléalarme

04 37 04 82 50
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Transports et déplacements

04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Voirie

04 27 87 80 17
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Permanence

- ADIL 04 76 53 37 30
- AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 04 74 78 78 83
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement : N°Vert 0 805 030 043
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20

Retrouvez-nous sur

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne Condrieu Agglomération

Accueils touristiques

Pavillon du tourisme

04 74 53 70 10

contact@vienne-tourisme.com

• Du 2 septembre au 4 novembre :

ouverture 7 jours sur 7

Lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi au dimanche : de 9h à 12h

et de 13h30 à 18h

• Du 5 novembre au 16 février

Du mardi au samedi : de 9h à 12h

et de 13h30 à 18h

Bureaux d'information touristique :

Emporium

au Musée de Saint-Romain-en-Gal :

• Toute l'année :

Du mardi au dimanche de 10h à 13h

et de 14h à 18h

Condrieu

• Du 1^{er} janvier au 5 mai :

Les vendredis et samedis de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

• Du 6 mai au 16 juin :

Les mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

• Du 17 juin au 1^{er} septembre :

Du lundi au dimanche de 9h30 à 13h

et de 14h à 18h

• Du 2 septembre au 30 septembre :

Les mercredis, vendredis et samedis

de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

• Du 1^{er} octobre au 18 novembre :

Les vendredis et samedis de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

• Du 19 novembre au 31 décembre :

Les vendredis et samedis de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

Stade nautique

Françoise Clavery Bouyson à Saint-Romain-en-Gal

Hors vacances scolaires

Lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30

Mardi de 12h à 14h et 17h30 à 19h30

Mercredi de 16h à 20h

Samedi de 15h à 18h

Dimanche de 9h30 à 12h15

Durant les vacances scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h à 19h30

Mercredi de 12h à 20h

Samedi de 15h à 18h

Dimanche de 9h30 à 12h15

Port du bonnet obligatoire

Animation et information Jeunesse

Service commun à 11 communes :

Ampuis / Condrieu / Échalas / Les Haies

Loire-sur-Rhône / Longes / Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Saint-Romain-en-Gier / Sainte-Colombe / Trèves

Tupin-et-Semons

À la Maison des Services Publics

1, place des Droits de l'Homme à Condrieu

04 87 59 00 01

• du lundi au jeudi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h

• le vendredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 16h30

2 ALLO L'AGGLO !

► Information

En raison de la période pré-électorale, Agglomag ne contient pas d'édito.

3 ÇA S'EST PASSÉ...

6 ÉCONOMIE

- > Jardin, commune au cadre verdoyant
- > Sainte-Colombe, en bord du Rhône
- > Brèves [...] Ariane, la pépinière de l'Agglo

12 JAZZ À VIENNE

- > La 40^e édition se prépare !

13 CYCLE DE L'EAU

- > Eau potable : un transfert en douceur

14 VOIRIE

- > Reventin-Vaugris / Ampuis / Seyssuel

15 OUVRAGES D'ART

- > Les ouvrages d'art sous surveillance

16 SÉCURITÉ

- > Extension du Plan Particulier d'Intervention

17 AMÉNAGEMENT URBAIN

- > OPAH : des aides utiles

18 TRANSPORTS

- > Bus roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV)
- > Rendez-vous le 4 avril au Vélo Village !
- > Une nouvelle consigne pour les vélos :
rue de la Tour Peinte
- > Plateforme de mobilité : les travaux finissent
à la fin de l'année
- > Une démarche coordonnée

20 GESTION DES DÉCHETS

- > Des déchèteries accessibles à tous
- > L'Agglo prend soin de ses déchèteries
- > Fêtes de fin d'année : mettre nos poubelles
au régime !

18 PLAN CLIMAT

- > Tout savoir sur le bois bûche !

23 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

24 SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS

Agglomag

Le magazine de
Vienne Condrieu Agglomération
N°8

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Carvana
Rédaction : Brigitte Carvana
Directrice du service communication de
Vienne Condrieu Agglomération
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : CARAMBA !

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783
Dépôt légal : décembre 2019



Le Groupe Fives choisit l'Agglo

Lundi 14 octobre

Pour faire face à sa croissance, Fives Intralogistics SAS, filiale du Groupe Fives, fait construire son nouveau siège social sur la zone des Platières à Chasse-sur-Rhône. La pose de la première pierre s'est déroulée lundi 24 octobre, marquant ainsi le démarrage des travaux. Le nouveau siège de Fives Intralogistics SAS, qui sera fini au cours du 3^e trimestre 2020 accueillera les 150 salariés qui travaillent actuellement sur les sites de Chaponost et de Grigny.

Groupe d'ingénierie industrielle doté d'une expertise multisectorielle, Fives conçoit et réalise des machines, des équipements de procédé et des lignes de production pour les plus grands industriels mondiaux.

Cette filiale du groupe Fives, créé à Lille, intègre des technologies de pointe dans le secteur de l'intralogistique et est présente sur les marchés du e-commerce, de l'industrie manufacturière ainsi que de la poste.

Le projet de cette entreprise consiste à construire, sur un foncier d'environ 22 000 m², près de 4 500 m² de locaux et 2 000 m² de bureaux sur la zone des Platières à Chasse-sur-Rhône.

Un déménagement indispensable pour faire face à son développement : depuis 2015, elle a doublé son chiffre d'affaires qui a atteint plus de 70 M€ en 2017 (près de 20 M€ en 2015).



Chiffres clés

2 000 m²
de bureaux administratifs

2 000
palettes en capacité de
stockage

4 500 m²
d'activité (magasin et
atelier d'assemblage)
dont **2 000 m²**
de surface d'assemblage
servis par des potences
et pont roulants

Vendredi 20 septembre

L'Esplanade Saint-Germain a accueilli sa première matinée World Cleanup Day sur la place d'Armes, dans le cadre de la Journée mondiale du nettoyage de notre planète. Organisée par l'agence économique et le service environnement de l'Agglo, en partenariat avec les éco-organismes Trira, Valdélia, Corepile, Conibi et soutenue par la conciergerie d'entreprises « Service Personnel ». Cette collecte a été complétée par un point d'informations du service environnement, par un nettoyage de l'espace public animé par les étudiants de l'IUT et une bourse aux dons de fournitures et mobilier de bureau.

- 25 établissements participants ont récolté :
- Plus de 7 000 litres de papiers/cartons
- 12 m³ de DEEE | 60 litres de consommables informatiques
- 15 tonnes de mobilier
- 60 litres d'ampoules | 100 piles | 9 kilos de bouchons plastique
- 240 litres de déchets recyclables et autant de détritiques ont été récupérés par plus d'une vingtaine de volontaires (étudiants et salariés) présents pour le nettoyage.

Première matinée World Cleanup Day



Le triathlon devient le cross-triathlon !

Dimanche 22 septembre

Chaque année, depuis 2011, Mach³ Triathlon organise, sur une journée, un événement entièrement consacré au triathlon. Cette année, les organisateurs se sont lancés de nouveaux défis. Ils ont quitté l'île Barlet pour investir la base de loisirs de Vienne Condrieu Agglomération Wam Park. L'épreuve s'appelle désormais "cross-triathlon", le VTT remplaçant notamment la course sur route. Cette nouvelle formule a plu puisque les organisateurs ont comptabilisé quelques 610 inscrits !

Félicitations aux organisateurs, aux bénévoles et partenaires grâce à qui cette 9^e édition a pu se dérouler.

www.comptabilise.com
www.comptabilise.com
<https://m.facebook.com/TriathlondeVienneCondrieu>



Mercredi 25 septembre

Depuis plusieurs années, l'Agglo encourage toutes les pratiques de compostage qui permettent à chacun de réduire la quantité de déchets et de fabriquer son propre engrais naturel.

Quatre formations compostage ont été organisées sur le territoire, à Villette-de-Vienne le 27 mars, Condrieu le 22 mai, Saint-Romain-en-Gal le 18 septembre et Vienne le 25 septembre.

Au total 66 participants ont pu découvrir ou approfondir leurs connaissances pour bien utiliser un composteur.

La même démarche est menée pour le lombricompostage : 15 participants ont suivi une formation le 30 septembre et ont obtenu leur lombricomposteur.

> En savoir plus : Direction de l'environnement de Vienne Condrieu Agglomération : 04 74 53 45 16

Formation au compostage





Inauguration de la pépinière

Vendredi 28 septembre

Elus, « pépins » et partenaires ont inauguré les nouveaux locaux de la pépinière d'entreprises Ariane situés rue Denfert Rochereau à Vienne (voir article page 10).

Mise en place de conteneurs enterrés à Serpaize

Jeudi 10 octobre

Réalisés conjointement par Vienne Condrieu Agglomération, en charge de la gestion des déchets et par la commune de Serpaize, en charge de l'aménagement des espaces publics, des conteneurs enterrés ont été mis en service le 10 octobre. Cet aménagement répond à la volonté de l'Agglo de déployer de nouveaux points d'apport volontaire dans le cadre des projets d'aménagement des centres villages pour faciliter le geste du tri et améliorer le niveau de valorisation des déchets recyclables.



2 structures du territoire remportent le trophée de la clause d'insertion 2019

Mardi 15 octobre

Les assises de l'achat public sont un événement organisé par Atout Clauses qui a pour but de valoriser l'engagement des acteurs de la clause sociale. Cette année, deux entreprises du territoire ont été récompensées pour leur responsabilité sociale et durable. Il s'agit de **Jazz à Vienne** qui a obtenu le prix du développement des marchés réservés (entreprise adaptée (EA) et établissement et service d'aide par le travail (ESAT)). Pendant le festival, pour la restauration dédiée aux équipes internes, le choix de Jazz à Vienne s'est porté sur un marché réservé au handicap, ce qui permet à la structure retenue (ESAT de transition le Comptoir des Criques groupe Messidor) de faire travailler ses compagnons, dans un nouvel environnement, sur des aspects métiers légèrement différents de l'activité traiteur.

Martin F, entreprise de plomberie installée à Vienne, a remporté le prix de l'innovation dans la diversification des métiers. Attributaire de plusieurs marchés avec clauses d'insertion, l'entreprise a toujours largement honoré ses engagements d'insertion malgré sa taille. Grâce au conseil du facilitateur de Vienne Condrieu Agglomération, elle a mis en place des contrats PEC (parcours emploi compétences) de 7 mois. L'un d'entre eux a été prolongé en CDD.



Lundi 25 novembre

L'Agglo vise à diminuer l'impact des flottes captives de la collectivité en termes d'émission de polluants en cohérence avec les objectifs TEPOS, le Plan Climat et le projet européen Greencycle.

Un premier camion de collecte fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV) a été mis en service à l'automne 2018.

Un second véhicule similaire a été mis en service le 25 novembre 2019.

L'acquisition de ces véhicules a fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre du fonds TEPCV. Ces véhicules à faibles émissions remplacent des camions diesels qui ont été réformés.

Dans une optique d'économie circulaire, le gaz qui sera utilisé par ces bennes à ordures ménagères et dans les bus du réseau L'Va est issu de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Vienne Condrieu Agglomération.

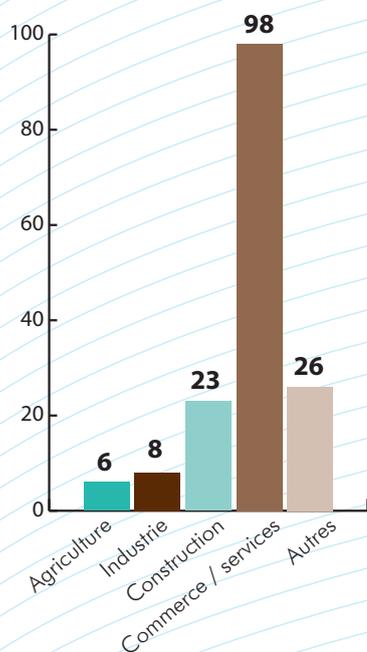
Une nouvelle benne roulant au gaz



Jardin

Nombre d'établissements actifs :
161

Répartition des établissements



Jardin, commune

Les Jardinois actuels vivent dans le jardin des Romains de Vienne ! Jardin, à deux pas de Vienne, bénéficie d'un cadre de vie très verdoyant et vallonné particulièrement agréable. L'économie jardinoise est riche

Thierry Eyraud, professionnel du drone

Thierry Eyraud est un auto-entrepreneur qui s'est lancé il y a 4 ans dans le drone. Aujourd'hui, équipé de trois drones, il vit exclusivement de cette activité qu'il propose aux particuliers comme aux entreprises.

Récemment, il a réalisé un film époustoufflant de la cathédrale Saint-Maurice vue en altitude, à l'intérieur comme à l'extérieur. Cette vidéo qui a fait le tour de la Toile est aujourd'hui une de ses références.

« Au début, je me suis entraîné pour apprendre à utiliser finement un drone en m'exerçant par exemple dans un bois à faire du slalom entre les arbres, en jouant de la proximité, en multipliant les travellings, cela demande une certaine dextérité », explique cet ancien agent immobilier.

Grâce à sa maîtrise du drone, il a développé deux types de clientèle : les particuliers et les entreprises. « Les particuliers font souvent appel à moi pour des mariages ou des anniversaires, par exemple », décrit Thierry Eyraud.

Pour les entreprises qui représentent près de 80 % de sa clientèle, le panel des demandes est plus vaste : « Cela va du suivi



d'un chantier de construction d'un nouveau siège à la découverte de paysages pour des Offices du tourisme, etc. »

Comment explique-t-il son succès dans une profession très concurrentielle ?

« Il y a sans doute à l'origine le fait que j'ai été novateur ; le fait aussi que je me suis attaché très tôt à la qualité et que j'ai la volonté de proposer à travers mon travail un côté émotionnel fort, en sublimant un paysage, une ville ; c'est ce qui plaît. »

■ « Actua Drone », Thierry Eyraud, Opérateur enregistré à la DGAC (Direction générale de l'aviation civile)
06 82 94 50 84

Laurent Lentillon, agriculteur, adore son métier, arbore en permanence un large sourire, mais n'entend pas cacher les difficultés qu'il rencontre, à l'instar d'un bon nombre de ses confrères.



Laurent Lentillon : l'amour du métier

« Il existe six ou sept types d'agriculteurs, très différents les uns des autres. Dans le maraîchage, les adeptes du circuit court arrivent à faire bouillir la marmite, dans la viticulture aussi, par exemple, mais ce n'est pas un cas général. »

Laurent Lentillon figure parmi les agriculteurs qui sont confrontés à des difficultés : il fait pousser des céréales (blé, orge, maïs, colza et sorgho) et élève une trentaine de vaches allaitantes. Et pour arrondir les fins de mois, il coupe du bois...

« J'ai 109 hectares dont 75 en céréales et le reste en prairies, le tout en fermage, pourtant, selon les cours et les difficultés climatiques, mes ressources oscillent, selon les années entre 5 000 euros et 20 000 euros par an », décrit-il.

Il aime beaucoup son métier, les responsabilités et les remises en cause permanentes que sa profession soumise au caprice du temps implique, explique-t-il, « mais à l'arrivée, si l'on calcule, on se sert un salaire horaire de quelques euros seulement, pas plus ! ».

Il pense néanmoins être arrivé à un certain équilibre économique, ce qui devrait, selon lui, lui permettre de tenir jusqu'à la retraite. »

« Tant que l'on verra encore des vaches dans les prés, cela constituera un bon signe ! » conclut-il de manière somme toute optimiste.

■ Ferme Lentillon
474, « Le Brut » à Jardin
06 43 38 12 56

au cadre verdoyant

et diverse : agriculteurs, commerçants et industriels profitent d'un cadre de vie agréable.



Magasin Vival : une supérette vraiment multi-services

Jardin a la chance de posséder une supérette qui évite aux habitants d'incessants allers-retours vers les grandes surfaces de l'agglomération viennoise. Cette supérette Vival est gérée depuis 2016 par Emilie Pras.

Au fil des années, Emilie Pras a développé de nombreux services. Son contrat avec le groupe Casino propriétaire de l'enseigne Vival stipule qu'elle doit s'approvisionner chez le succursaliste stéphanois à minima pour 70 % de ses ventes.

Cela lui laisse donc une large marge de 30 % pour tisser des liens avec des producteurs locaux.

Résultat : outre les produits classiques que l'on peut trouver dans une supérette (fruits, légumes, fromages à la coupe, surgelé, vins, produits d'entretien, etc.), on trouve à Vival des légumes frais provenant de producteurs

de Moidieu-Détourbe, les sirops isérois Bigallet, des œufs fermiers et de la viande de bœuf provenant d'un éleveur de Vernioz, Nicolas Rousset.

Emilie Pras propose également le miel d'un producteur de Pommier-de-Beurepaire, Rémy Glaise.

De la viande fraîche, donc, mais encore du poisson frais, avec un système de réservation par SMS pour ses clients qui fonctionne bien.

La liste des services proposés aux Jardinois s'allonge un peu plus chaque année : le Vival sert également de dépôt pour un pressing de Vienne ; il propose également



un service de livraison à domicile pour les personnes âgées.

Une politique commerciale qui porte ses fruits. « Je suis contente, car j'ai réussi à fidéliser la clientèle », lance Emilie Pras.

■ Vival

45 Route de Bérardier, 38200 Jardin. Ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30. Ouvert également le dimanche matin de 8 h à 12 h 30 - 04 74 87 79 17

Geosonic : leader français du forage sonique et du carottage grande profondeur

Geosonic est une société de vingt-six personnes, très spécialisée. Elle est même le leader français du forage sonique et du carottage grande profondeur. Grand avantage : ce système Sonic consomme bien moins d'eau et dégage bien moins de boues que les systèmes conventionnels de forage. Un avantage concurrentiel qui permet à cette société de connaître une croissance régulière.

Quittant en 2016 la région parisienne, les dirigeants de Geosonic cherchaient à s'installer près de Lyon ; leur choix s'est porté sur Jardin.

Le métier de cette entreprise qui compte aujourd'hui 26 personnes : les forages.

On trouve ainsi sur ce site jardinois d'une superficie totale de 15 000 m², 200 m² de bureaux, des ateliers de forage et une aire de lavage pour nettoyer le matériel.

Son seul métier est le forage, elle n'analyse pas les résultats, en l'occurrence les carottes, mais les besoins dans ce premier domaine sont très importants.

« Nous effectuons ainsi des forages pour rechercher par exemple de l'eau minérale ou la pollution dans les sols ; mais encore pour des reconnaissances préalables à la construction d'ouvrages d'art » décrit le directeur général

délégué, Mathieu Lacroute. « Actuellement, nous participons aux travaux de percement du métro au Sud de Lyon pour préparer le passage du tunnelier, ainsi que sur l'Anneau des Sciences. »

Geosonic travaille de la sorte pour de grandes entreprises, telles que Danone Eau (Évian, Badoit, La Salvetat), EDF, le Commissariat à l'Énergie Atomique, voire encore Suez, et bien d'autres.

Malgré la concurrence importante, cette entreprise qui a réalisé l'année dernière un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros, ne cesse de croître.

■ Geosonic

91 route de Bérardier 38200 Jardin
04 74 53 57 88
info@geosonicfrance.fr

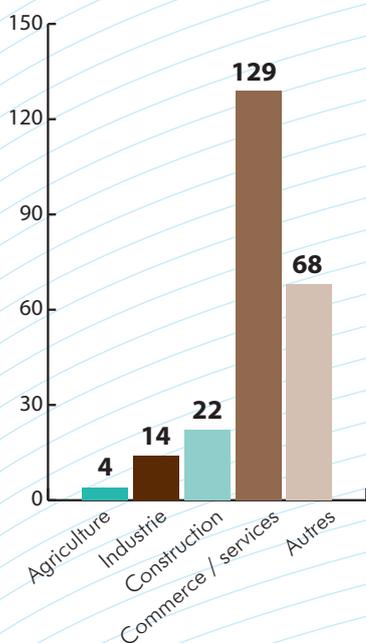


Sainte-Colombe,

Sainte-Colombe

Nombre d'établissements actifs :
237

Répartition des établissements



Sainte-Colombe bénéficie d'une situation privilégiée en bordure du Rhône. Commune urbaine et rurale en même temps, Sainte-Colombe mise sur une activité économique diversifiée :

Passage de témoin générationnel à la charcuterie Petrucha

Depuis le 12 septembre, la charcuterie Petrucha a fait l'objet d'un passage de témoin, du père au fils. Désormais Raphaël et son épouse Ludivine sont à la fois à l'atelier et derrière le comptoir, gage de changements, mais dans la continuité, avec l'absolue volonté de conserver l'esprit artisanal.



Il s'agit de la seule charcuterie de Sainte-Colombe. C'est presque une institution puisque depuis plus de 100 ans, ce commerce a toujours accueilli une charcuterie. La famille Petrucha quant à elle occupe les murs depuis 1988. Avant cette reprise, Raphaël a travaillé pendant de nombreuses années à la charcuterie Reynon du 2^e arrondissement de Lyon, rendue célèbre pour avoir remis au goût du jour le meilleur pâté en croûte du monde, « l'oreiller de la Belle Aurore ». Raphaël, qui vient de reprendre la charcuterie familiale, a l'intention d'y mettre sa patte, tout en assurant la continuité. On y trouve donc toute la déclinaison charcutière, du jambon aux grattons.

Raphaël et Ludivine comptent bien continuer de mettre en avant l'important

rayon traiteur de l'établissement, qui représente déjà près des deux tiers des ventes contre un tiers pour la charcuterie classique.

Raphaël souhaite aussi proposer bientôt une gamme de porcs fermiers, issue d'un producteur installé dans la Loire.

Raphaël et Ludivine veulent conserver à tout prix le côté artisanal qui fait la qualité et la spécificité de leur établissement. La seule embauche qui est en passe d'être effective est celle d'un apprenti qui suivra des cours au CFA d'Annonay.

■ Ludivine et Raphaël Petrucha

artisan charcutier traiteur, 48 rue Garon, 69560 Sainte-Colombe, 04 74 53 23 78

L'un des rares artisans électriciens qui subsiste encore sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est installé depuis 1964, rue Garon à Sainte-Colombe. Une quasi-institution qui se transmet de père en fils.

Les établissements Grenot : de père en fils

Cela fait déjà maintenant six ans que Mathieu, 35 ans, est co-gérant avec son père, Christian. Celui-ci, aujourd'hui âgé de 62 ans, qui lui-même avait succédé à son propre père, va à la mi-2020 passer le témoin à son fils, assurant la pérennité de l'entreprise qui compte 6 salariés.

Pourquoi est-il bon qu'une telle entreprise perdure ? Car sa petite taille est synonyme de souplesse, ce qui permet des interventions très rapides. « Nous sommes hyper-réactifs, c'est ce que nos clients apprécient. Un dépannage, un devis à proposer rapidement, nous répondons présents, tout de suite », se félicite Christian Grenot.

Entre les grosses entreprises d'électricité générale et des artisans comme les établissements Grenot, transformés en 1991 en SARL, il reste suffisamment

d'espace pour assurer le développement de l'entreprise.

Sa clientèle est constituée de particuliers, mais surtout d'entreprises.

Il y a les appels d'offres émanant de collectivités, mais ce sont surtout les entreprises qui font tourner la boutique. « Nous effectuons beaucoup de rénovation et de maintenance pour les entreprises du tertiaire », décrit Christian Grenot.

Et ce, essentiellement sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Pas de doute à avoir, l'artisanat est gage de proximité, c'est la raison pour laquelle il doit être préservé.

■ Établissements Grenot, électricité générale

69 rue Garon, 69560 Sainte-Colombe
04 74 53 00 65 - elec.grenot@wanadoo.fr



en bord du Rhône



artisans, commerces, services privés et publics l'ont choisie. La commune bénéficie d'une passerelle qui la relie directement à Vienne et qui participe pleinement à son essor.

Gaec Chantemerle : la carte gagnante de la polyculture et de la vente directe

Malgré sa petite taille, Sainte-Colombe compte quelques exploitations. Parmi elles, le Gaec Chantemerle qui est dirigé par deux frères, Stéphane et David Laurent. Spécialisé en polyculture, élevage de brebis, céréales et maraîchage, ce Gaec a su jouer à la fois la carte de l'agriculture raisonnée et de la vente directe, deux atouts gagnants.

David et Stéphane Laurent gèrent le Gaec Chantemerle, situé sur les hauteurs de Sainte-Colombe. Leur secret, la polyculture, leur permet de jouer plusieurs cartes, parmi lesquelles le maraîchage tient une grande place.

Leur propriété s'étend sur un total de 56 hectares. Ils élèvent ainsi près de 80 brebis dont ils vendent les agneaux à une coopérative de Sisteron.

Ils cultivent également de l'orge, du colza, du blé et du maïs, dont une partie sert à nourrir les ovins ; le reste étant vendu à la Dauphinoise.

Enfin, dernier volet : le maraîchage en agriculture raisonnée. Un succès et des recettes assurées car ils vendent la totalité de

leur production en direct.

« En agriculture de proximité, il existe désormais une vraie demande : on se rend compte que beaucoup de jeunes fréquentent aujourd'hui les marchés, à côté d'une population plus vieillissante », constate l'agriculteur.

Avec 4 hectares de maraîchage, dont 2,5 hectares en tunnels et le reste en pleine terre, ils arrivent à faire vivre trois personnes, Malika, l'épouse de Stéphane, les accompagnant tous les deux sur les marchés, dont celui de Vienne le samedi (rue Ponsard), mais aussi celui de Pont-Évêque le jeudi matin. « Grâce à la vente directe, sans

intermédiaire, nous arrivons à nous payer correctement », assure David avec un large sourire.

■ **Gaec Chantemerle**
Stéphane et David Laurent
 1069, montée des Jacquetières
 69560 Sainte-Colombe - 04 74 53 03 35



La vitrailliste Stéphanie Ailloud remet le verre au goût du jour

De nationalité américaine, Stéphanie Ailloud a amené de la couleur dans la petite rue Joubert de Sainte-Colombe où depuis 2011, elle a installé son atelier de vitrailliste. Un lieu d'exposition, mais aussi un atelier de travail où l'on peut découvrir des pièces qui vont bien au-delà du vitrail et dont aucune n'est similaire à une autre.

Stéphanie Ailloud, a d'abord appris son art, le travail du verre, avec son père lorsqu'ils étaient installés dans la commune de Toledo dans l'Ohio, ville dédiée au verre. Elle a

enrichi son savoir-faire en passant en France son CAP de verrier, l'accompagnant d'une spécialisation vitrail.

Résidant depuis trente ans à Sainte-Colombe, elle a ouvert en 2011 un atelier au sein duquel elle pratique son artisanat d'art. « Je travaille le vitrail de façon classique avec du plomb », explique-t-elle. « Je pratique d'autres disciplines telles que le tiffany, qui utilise le cuivre et de plus petites pièces, mais aussi le fusing qui consiste à fondre de la poudre de verre sur du verre. Je travaille aussi le verre au chalumeau, ce qui permet cette fois de produire des formes complexes comme des fleurs, à partir de tiges de verre. »

En furetant dans son vaste atelier, très lumineux car évidemment doté de larges baies vitrées colorées, on constate que l'art du verre connaît de multiples dimensions.

On y trouve des pièces de petite taille,

à l'instar de marque-page à 15 euros, jusqu'aux vitraux à 2 000 euros.

Stéphanie fabrique donc à la demande. « Chaque pièce est unique » se félicite-t-elle.

Elle trouve ses clients par le bouche à oreille et elle participe aussi à des salons et à des marchés de Noël. Parmi les dernières œuvres qu'elle a initiées à Vienne : la décoration du nouveau bar à vins du restaurant « Les Saveurs du Marché » dans le quartier de la Pyramide.

■ **Vitrail de Sainte-Colombe**
Stéphanie Ailloud
 108 rue Joubert,
 69560 Sainte-Colombe
 06 22 08 14 75
 vitrail-stecolombe@sfr.fr/www.vitrailstecolombe.fr



À vos agendas !



De ferme en ferme les 25 et 26 avril

De ferme en ferme® est un événement qui se déroule chaque année le dernier week-end d'avril. Cette opération est organisée par le CILDEA et les ADDEAR de la Loire et du Rhône, avec le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération.

Les fermes participantes, engagées dans une démarche d'agriculture durable, ouvrent leurs portes au grand public. Les agriculteurs-trices vous feront découvrir leurs fermes, leurs activités et déguster leurs produits. Plusieurs fermes participent à l'opération sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Venez les visiter !

■ Pour en savoir plus :

Agence économique de Vienne Condrieu Agglomération

Appel à projets ouvert pour une boutique test à Condrieu

L'agence économique, en collaboration avec les partenaires de la création d'entreprises (Initiative Vallée du Rhône, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers...) et la commune de Condrieu lance un appel à candidature pour implanter un nouveau commerce en centre bourg de Condrieu.

Les associations de commerçants en fête !

Les associations de commerçants des communes de l'Agglo se mobilisent pour proposer des animations commerciales et des marchés de Noël.

■ C'est ARTCOM'S, association de Serpaize qui lance les festivités avec la soirée des commerçants « retraite aux flambeaux » **le 30 novembre**.

■ **Le vendredi 6 décembre**, ARTICOM, association d'Ampuis, accompagne le traditionnel spectacle de Noël en offrant du vin chaud, papillotes et clémentines. Le 7 décembre, l'association organise la fête des commerçants avec un arbre de Noël pour les enfants et des kiosques sur la place d'Ampuis.

■ Vienne Atout Commerce, association de Vienne, animera un stand lors de la soirée du 8 décembre avec la forêt de sapins en bois décorés par les écoles de Vienne. Les commerces seront ouverts **les week-ends des 14 et 22 décembre**. Ils proposeront des déambulations musicales et les vitrines seront animées.

■ **Le 8 décembre**, ACAPE, association de Pont-Évêque, fête les illuminations et réglera la population.

■ **Le 8 décembre**, l'UCAEP, association d'Eyzin-Pinet, s'associe aux autres associations pour animer le village à l'occasion des illuminations.

■ Cap Commerce, association de Condrieu, organise son premier marché de Noël le week-end **des 21 et 22 décembre**. Artisanat et stands cadeaux vous permettront de finir vos cadeaux de Noël. Les plus petits découvriront la descente du Père Noël.

Mais aussi

■ Marchés de Noël :

- le 7 décembre à Chuzelles ;
- le 8 à Condrieu, à Jardin, à Reventin-Vaugris, à Saint-Colombe et à Villette-de-Vienne ;
- les 14 et 15 décembre, à Estrablin ;

■ Noël en fête :

- du 8 au 25, c'est à Pont-Évêque avec de multiples animations.



ARIANE
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Ariane, la pépinière de l'Agglo

Installée dans des nouveaux locaux situés rue Denfert Rochereau, la pépinière Ariane accueille les entreprises de services, désireuses de bénéficier d'un environnement propice à la création et au développement de leur activité. La

Pépinière est un espace composé de 10 bureaux de 16 à 39 m² et d'un bureau incubateur (forfait mensuel de 280 à 370 € HT par mois).

Ariane propose un accompagnement individuel et collectif, et ce dans des locaux adaptés. Pouvoir bénéficier d'un réseau dès le démarrage de l'activité est une réelle opportunité que propose la pépinière, propice au développement de toute entreprise.

■ Pour en savoir plus :

Ariane Pépinière d'entreprises - 23 bis, rue Denfert-Rochereau - 38200 Vienne
pepiniere@vienne-condrieu-agglomeration.fr - Tél. : 04 74 16 04 62

■ Vous avez le souhait d'ouvrir un commerce ?
Vous souhaitez disposer d'un accompagnement ?

■ La boutique Test est un outil pour vous ! Cet outil favorise l'implantation dans un local commercial.

■ Cet appel à projet a pour base l'activité presse.
Base à partir de laquelle il est possible de développer d'autres activités commerciales.

Agence
Vienne Condrieu
Agglomération **éco**

Pour en savoir plus :

Agence économique de Vienne Condrieu Agglomération
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
04 74 78 89 00

Éco responsable au bureau

L'agence économique aux côtés de l'Ademe, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne-Rhône-Alpes et de Circularis incitent les chefs d'entreprises et leurs salariés à adopter une démarche éco responsable au bureau. Cela passe par des gestes au quotidien comme le tri des déchets. Pour que cette démarche vertueuse se mette en place dans de bonnes conditions, les partenaires proposent un support numérique qui explique ce qu'il faut faire.

■ **Pour en savoir plus :** <https://entreprendre.viennecondrieu-agglomeration.fr/innover/demarches-remarquables-economie-circulaire/eco-responsables-bureau/>



Appel à « objets » à l'occasion de la 40^e édition de Jazz à Vienne

Vienne Condrieu Agglomération organise depuis 2011 des appels à idées afin de faire émerger des projets, des produits et des services nouveaux et innovants sur le territoire de l'agglomération.

Cette fois-ci, il s'agit d'un appel à « objets » autour de la 40^e édition du Festival Jazz à Vienne. Cet appel s'adresse aux entreprises et entrepreneurs du territoire qui peuvent ainsi avoir l'opportunité d'apporter leur contribution créative, en bénéficiant d'une dotation.

Les entreprises et entrepreneurs sont donc invités à créer des objets uniques et spécialement conçus pour cette édition anniversaire. Ces objets auront vocation à être offerts par Jazz à Vienne à un public privilégié (abonnés historiques, mécènes, grands partenaires, etc.).

Les produits devront être livrés 10 jours avant le début du festival. Les objets proposés devront s'inscrire dans une démarche écoresponsable (de type éco-conçu, fabrication locale, inclusion/emploi, éco-circulaire, etc.) matérialisant un savoir-faire local et devront être fabriqués sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

■ **Règlement à télécharger sur le site de l'agence éco**

Conférence agricole à Trèves

Avec 18 000 hectares de surfaces agricoles, 400 exploitations, 3 AOC viticoles et une AOP fromagère, l'agriculture a une place importante dans le territoire.

C'est pourquoi les élus communautaires ont choisi de faire du soutien et de l'accompagnement des agriculteurs un volet à part entière de la politique en faveur du développement économique.

Un diagnostic agricole du territoire a été réalisé et un travail collaboratif entre agriculteurs, élus du territoire et partenaires a permis d'aboutir à la rédaction d'une stratégie agricole.

La première conférence agricole du territoire qui s'est tenue le 25 octobre dernier à Trèves a permis de présenter aux nombreux exploitants et partenaires présents un programme de 25 actions articulées autour de 4 axes :

- Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales
- Gérer l'espace agricole et le cadre de vie
- Affirmer le rôle économique du secteur agricole
- Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts.

Différents ateliers ont aussi été proposés aux exploitants pour accompagner leurs réflexions et le développement de leurs exploitations sur des thématiques telles que le photovoltaïque, les circuits courts, la diversification des activités ou les modalités de financement.



À vos agendas !

La Semaine de l'industrie

du 30 mars au 5 avril 2020

La Semaine de l'industrie a pour objectif de faire découvrir au grand public, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi en particulier, le monde de l'industrie. Une industrie moderne, qui innove et qui recrute.

Au programme de cette semaine : visites d'entreprises, journées portes ouvertes dans des établissements de formation, interventions et témoignages dans les établissements scolaires et centres de formation, forums des métiers et job datings, animations, etc.

■ **Pour en savoir plus :**

tous les événements labellisés dans le cadre de la Semaine de l'industrie seront référencés sur le site internet www.semaine-industrie.gouv.fr

Les Journées Européennes des Métiers d'Art

du 6 au 12 avril 2020

Cet événement valorise l'empreinte des métiers d'art comme signatures locales, défend le génie français actuel incarné par les métiers d'art et participe à la promotion des savoir-faire.

Pour cette nouvelle édition, la matière sera célébrée autour du thème « Matières à l'œuvre ».

Matières nobles et transformées, matières à créer ou à toucher, elles sont les ressources du territoire, du patrimoine vivant et des créations.

L'occasion pendant une semaine, de permettre au grand public de découvrir le secteur des métiers d'art à travers une sélection de portes ouvertes d'ateliers et d'expositions.

Que vous soyez amateurs, collectionneurs ou simplement curieux, c'est le moment de rencontrer les artisans d'art du territoire !

Découvrez la 14^e édition des Journées Européennes des Métiers d'Art.

■ **Pour en savoir plus :**

<https://www.journeesdesmetiersdart.fr/>

JAZZ
VIENNE40^eLa 40^e
édition
se prépare !

L'affiche de la prochaine édition du festival Jazz à Vienne a été dévoilée le 30 novembre dernier à la Salle du Manège. La soirée de clôture du 3^e Forum Jazz Rhône-Alpes a en effet été l'occasion de marquer le lancement du prochain festival qui se trame en coulisses depuis la rentrée de septembre.

La fête est plus que jamais au rendez-vous de cette édition anniversaire et le visuel réalisé par le dessinateur Juanjo Guarnido en témoigne : un voyage en fanfare, quelque part entre les jardins de Cybèle et la Nouvelle Orléans, où le jazz et la musique règnent en maître sur la bonne humeur et la danse.

■ Les offres de Noël sont là !

La programmation complète de la 40^e édition qui se déroulera du 25 juin au 11 juillet, sera dévoilée le 24 mars à Vienne.

En attendant de pouvoir faire votre choix de soirées, réservez en avant-première vos accès aux concerts avec les offres de Noël.

Une bonne idée de cadeaux à offrir ou à s'offrir !

Jusqu'au 31 janvier 2020, profitez ainsi de tarifs préférentiels avec le Jazz Ticket et le Pass 7 soirées choix libre !

Le Jazz Ticket*, c'est le chèque cadeau de Jazz à Vienne : pour 36 €, il s'échange contre un billet pour n'importe quelle soirée, quel qu'en soit le prix. L'échange se fait exclusivement sur jazzavienne.com et dans la limite des places disponibles.

Le traditionnel **Pass 7 soirées***, c'est assister, quand vous le désirez et sans vous annoncer, à 7 soirées du festival pour 170 € au lieu de 190 €.

■ Nouveauté 2020

Et pour en profiter en totale liberté, découvrez **le Pass intégral*** !

Le Pass intégral, c'est tout le festival dans votre poche, tous les jours, avec un maximum d'avantages pour vivre la 40^e édition sans contraintes. Tarif : 350 €.

**Les offres Jazz Ticket, Pass 7 soirées et Pass intégral sont proposées en quantité limitée.*

Tous les détails sur jazzavienne.com

■ Le calendrier de l'Avent

En décembre, ne manquez pas le premier calendrier de l'avent Jazz à Vienne !

Du 1^{er} au 25 décembre, Jazz à Vienne offre un cadeau par jour à ses festivaliers : rendez-vous entre 7h et minuit sur les comptes Facebook, Instagram et Twitter pour découvrir le lot du jour et gagner de nombreuses surprises avant Noël !

Alors, tentez votre chance !

■ Édition collector vignettes Panini « Jazz à Vienne »

Revivez l'histoire de Jazz à Vienne à travers la série exclusive de stickers Panini « Jazz à Vienne ». Miles Davis, Stevie Wonder, Ella Fitzgerald, James Brown... Collectionnez les 40 vignettes et remplissez l'album en édition limitée.

Retrouvez les points de vente des vignettes et des albums sur jazzavienne.com



+ d'infos sur jazzavienne.com

Eau potable : un transfert en douceur

Le 1^{er} janvier 2020 en application de la loi NOTRe, l'Agglo deviendra compétente en matière d'eau potable. Cette prise de compétence aura un impact différent selon la commune concernée.

3 cas de figure peuvent être distingués :

1^{er} cas de figure

Les communes pour lesquelles le syndicat des eaux compétent est maintenu. Dans ce cas, les représentants de l'Agglomération remplaceront les représentants des communes.

Il n'y a donc aucun impact pour les habitants. Les communes concernées sont les suivantes :

- pour le Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Échalas, Longes, les Haies, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Ampuis (partie haute), Condrieu (partie haute), Saint-Cyr-sur-le-Rhône (partie haute), Saint-Romain-en-Gal (partie haute), Loire-sur-Rhône (partie haute), Tupin-et-Semons (partie haute) ;

- pour le Syndicat des eaux de Chonas - Saint-Prim - Saint Clair : Chonas-l'Amballan (pour partie) ;
- pour le Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes : Chonas-l'Amballan (pour partie), Reventin-Vaugris ;
- pour le Syndicat des eaux de Septème - Oytier-Saint-Oblas : les communes de Septème et de Luzinay.

sera quant à elle en charge de la réalisation des travaux.

3^e cas de figure

Le cas de la ville de Vienne, pour laquelle les agents de la régie des eaux seront transférés de la Commune à l'Agglo. L'accueil du public demeure en mairie et les contacts téléphoniques sont inchangés.

En résumé, l'Agglo a souhaité que ce transfert de compétence soit le plus neutre possible pour les usagers concernés. Qu'il s'agisse des contacts ou des tarifs appliqués, aucune modification ne sera apportée.



> **Affermage SUEZ rive droite**
0977 408 408 (clientèle)
0977 401 333 (astreinte)

> **Affermage SUEZ rive gauche**
0977 408 408 (clientèle)
0977 401 133 (astreinte)

> **Affermage SAUR**
04 57 38 50 00 (clientèle)
04 57 38 50 09 (astreinte)

> **Affermage SOGEDO**
04 74 59 69 04 (clientèle)
04 74 37 08 79 (astreinte)

> **Affermage CHOLTON**
04 77 29 68 91 (clientèle)
06 08 31 47 75 (astreinte)

> **Régie Vienne**
04 74 78 30 95
(clientèle et astreinte)

> **Syndicat des eaux de Chonas
Saint-Prim - Saint-Clair**
Jours et heures ouvrés : 04 74 86 39 70
Astreinte : 06 89 13 22 68
ou 06 81 24 24 36

Reventin-Vaugris



Suite au constat d'une densification du trafic routier dans le centre-village de Reventin-Vaugris, la commune a engagé en 2016 une étude technique lui permettant d'identifier les dysfonctionnements rencontrés et de définir un périmètre opérationnel pour une première phase de travaux délimité par :

- La rue de la Mairie (section comprise entre la mairie et le chemin des Pétrières),
- La rue des Écoles (entre le chemin des Pétrières et la rue Mouret)
- La rue Mouret jusqu'à l'aire de camping-car.

Les deux principaux enjeux de cette restructuration du centre village sont d'améliorer les déplacements (mettre en accessibilité des espaces publics, favoriser les déplacements doux en créant une voie piétonne, apaiser la circulation des véhicules, marquer les carrefours, identifier les surfaces dédiées aux stationnements) et de qualifier les espaces publics (valoriser les équipements existants, enrichir les espaces verts et réaménager l'aire de camping-car).

> Les travaux menés par la commune de Reventin-Vaugris et Vienne Condrieu Agglomération ont démarré le 6 septembre 2019 et doivent s'achever en janvier 2020.

■ **Le montant de l'opération est de 794 038 € TTC dont 428 289 € TTC à la charge de la commune et 365 749 € TTC à la charge de l'Agglo.**

La mairie d'Ampuis a souhaité réaliser l'aménagement voirie du chemin des Coutures dans la continuité du projet du bac à traille. Le chemin des Coutures, composé d'une chaussée à double sens de circulation, est situé en bordure du Rhône. Il est aussi emprunté par l'itinéraire Via Rhôna.

Le projet consiste à réaliser un cheminement piéton sécurisé et accessible entre la rue du Trièves et le chemin de la Traille le long des habitations. Dans l'objectif d'intégrer au mieux cet aménagement, le trottoir sera revêtu d'un enrobé drainant de couleur claire et pour infiltrer les eaux de pluie à l'impact et limiter les îlots de chaleur.

Des ralentisseurs type plateaux seront créés aux carrefours des rues Coutures/Acacias et Coutures/Revoux et un nouveau revêtement de chaussée sera réalisé.

> Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre coté Traille et se poursuivront sur 4 phases jusqu'à fin janvier 2020.

■ **Le montant des travaux s'élève à 500 000 € TTC. Ce montant est pris en charge par l'Agglo.**

Ampuis



Seyssuel



Ce projet consiste à aménager la place de la Mairie, la rue de l'Église, la rue Castella et la rue Peyssonneau.

Les travaux menés par la commune de Seyssuel et l'Agglo ont pour objectif de limiter la vitesse des véhicules sur l'ensemble des voies de circulation (création d'une zone 30 et réalisation de plateaux surélevés) et d'améliorer l'accessibilité des espaces publics.

Il est prévu de terminer ces travaux de voirie est prévue d'ici à la fin de l'année 2019.

■ **Le montant de l'opération est de 1 006 900 € TTC soit 662 500 € TTC à la charge de la commune et 344 400 € TTC à la charge de l'Agglo.**





Les ouvrages d'art sous surveillance

Suite au constat de dégradations dues au vieillissement ou d'incidents affectant notamment les garde-corps, le service voirie de l'Agglo a fait réaliser plusieurs diagnostics d'ouvrages d'art, propriétés de Vienne Condrieu Agglomération. Ces ouvrages sont essentiellement des ponts routiers franchissant des cours d'eau ou des rivières. Les diagnostics réalisés définissent les travaux d'entretien courant, les grosses réparations sur les parties en béton ou maçonneries notamment, les remplacements d'équipements, voire la reconstruction de l'ouvrage le cas échéant. 4 ouvrages sont actuellement étudiés.

Pont sur la Gère, route « Chez Monsieur », Chaumont, commune d'Eyzin-Pinet

Le diagnostic de cet ouvrage a été réalisé en juillet 2019. Il relève un mauvais état général avec en particulier la présence de fractures au niveau des 4 voûtes que comporte ce pont, de fissurations éparses sur les murs et les piédroits, de maçonneries dégradées et de garde-corps corrodés qui n'assurent plus leur rôle de dispositif de retenue. Un arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes pris cet été a nécessité la réorganisation des services de transports scolaires et de collecte des ordures ménagères, gérés par l'Agglo. Une autre mesure conservatoire a été mise en place par le personnel communal : il s'agit de l'étalement de la voûte la plus fragilisée par les désordres constatés. Cela impliquera une fermeture du pont en période de crue, du fait de l'instabilité de l'étalement.

Une consultation de maîtres d'œuvre a été effectuée par les services de l'Agglo. Le candidat retenu devra réaliser l'étude dès cet automne, permettant de définir les travaux à entreprendre ; l'hypothèse d'une démolition et reconstruction du pont semble la plus pertinente.

Pont, route du Palefrenier à Septème

Cet ouvrage franchit le ruisseau de la Combe du Mariage, à environ 1,5 km au sud du village de Septème. Son diagnostic a été établi au printemps 2019 et fait mention de dégradations multiples affectant les

fondations, les appuis et la voûte maçonnée. L'absence d'étanchéité et de drainage est à l'origine de la majeure partie des défauts rencontrés sur la maçonnerie. Des arbres situés aux abords contribuent également à la déstabilisation de murs de soutènement. Cet ouvrage a fait l'objet d'une limitation de circulation aux véhicules inférieurs à 3,5 tonnes et d'un étalement provisoire de la voûte.

Un bureau d'étude a été retenu. Il prévoit la reconstruction de l'ouvrage par la mise en place d'éléments en béton préfabriqués pour leur facilité et leur rapidité de mise en œuvre. Les travaux sont programmés au cours de l'été 2020.

Pont sur la Véga, Raie Brunet à Pont-Évêque

Cet ouvrage ne possède plus de garde-corps côté aval suite à plusieurs chocs d'origine accidentelle. Momentanément, une glissière en béton armé a été mise en place afin de protéger les usagers. Avant de procéder

à la pose d'un nouveau garde-corps, un diagnostic complet du pont a été réalisé et a permis d'établir un programme de réparation de la voûte, des fondations et des murs verticaux. Afin de préserver l'ouvrage, une réfection de l'étanchéité sera également exécutée.

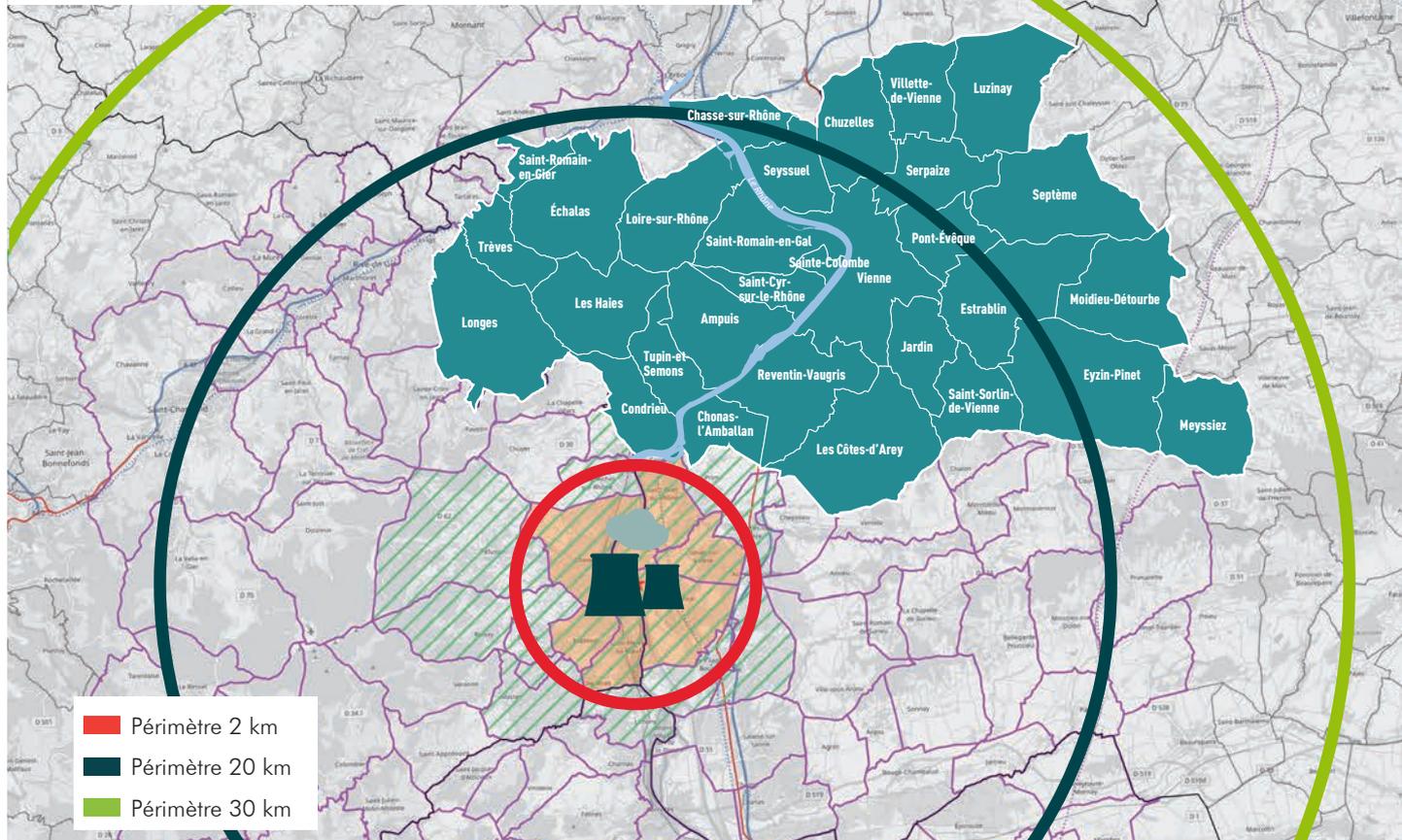
Les travaux sont programmés fin du 1^{er} semestre 2020.

Pont sur la Sévenne, route des Folatières à Chuzelles

L'inspection de cet ouvrage, emprunté par de nombreux poids-lourds sortant de la carrière, a détaillé les travaux à entreprendre : changement des garde-corps métalliques corrodés et déformés, réparation des longrines devant servir d'appui aux nouveaux garde-corps, ragréage des poutres, protection des aciers présents en sous face du pont et réfection de la chaussée. Les travaux sont programmés pour l'été, période plus adaptée à la circulation provenant de la carrière.



Extention du Plan Particulier d'Intervention



L'extension de 10 à 20 km du rayon du Plan Particulier d'intervention (PPI) vise à organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics ainsi qu'à sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. C'est dans ce cadre qu'est lancée une campagne d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode à l'attention de l'ensemble des riverains résidant dans un rayon de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires françaises. L'extension du PPI de la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Éxil concerne 260 000 particuliers, 21 747 ERP, 89 communes et 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône).

Qu'est-ce qu'un plan particulier d'intervention (PPI) ?

Le PPI est un dispositif défini par l'État pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle et protéger les personnes, les biens et l'environnement. Ce plan détermine les actions de protection et les moyens de secours associés susceptibles d'être mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI fait partie du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le Préfet prendrait la direction des opérations. Chacune des 19 centrales nucléaires françaises dispose de son propre PPI.

Une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains en deux temps

La campagne d'information a débuté le 3 juin par un courrier envoyé à l'ensemble des riverains leur annonçant l'inclusion de leur commune dans la nouvelle aire du PPI, ainsi que la distribution de comprimés d'iode en septembre 2019.

Cette campagne s'est poursuivie en septembre par l'envoi d'un second courrier nominatif, contenant un bon de retrait permettant aux personnes et établissements concernés d'aller retirer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie participante.

Cette campagne vise à :

- Développer une culture de la radioprotection chez les citoyens
- Sensibiliser les particuliers et les établissements recevant du public (ERP) à la nécessité de retirer les comprimés d'iode en pharmacie
- Favoriser un fort taux de retrait des comprimés en pharmacie

■ Pour en savoir plus :
0 800 96 00 20
www.distribution-iode.com



OPAH : des aides utiles

Breton d'origine, Yannick Voyeaud est, depuis 1985, propriétaire d'un appartement de 120 m² situé rue Druge à Vienne. D'importants travaux étaient à faire dans cet appartement afin qu'il soit habitable dans de bonnes conditions. Des problèmes financiers, puis des problèmes de santé ont empêché Yannick Voyeaud de mener à bien le projet de rénover son appartement. Les années ont passé et l'appartement est devenu insalubre, présentant ici et là des problèmes de conformité et d'hygiène.



Grâce aux aides de l'Agglo, dont il a entendu parler par des professionnels sociaux, Yannick Voyeaud a pu retrouver un appartement habitable. « Tout a été cassé et reconstruit : les murs, le plafond. Seuls les murs porteurs ont été conservés. Du sol au plafond, tout a été refait. L'électricité et les conduites d'eau ont été remises aux normes. Ma salle de bains a été complètement refaite et j'ai aujourd'hui une douche très fonctionnelle », explique monsieur Voyeaud.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'été. « Tout compte fait, l'instruction du dossier a été rapide. Dès que j'ai trouvé la partie du financement qu'il me manquait, les professionnels de SOLIHA ont très vite bouclé mon dossier. »

Sans ces aides, Yannick Voyeaud n'aurait jamais pu réaliser de tels travaux. « Imaginez, cela a coûté 36 000 € et je n'ai déboursé que 8 000 €. C'est une réelle chance d'avoir pu bénéficier de ces aides », conclut-il, satisfait de vivre désormais dans un appartement aux normes et sain.

Yannick Voyeaud a été accompagné par l'équipe de SOLIHA Isère Savoie. Tous les mercredis, c'est principalement Christine Faure, conseillère habitat, qui reçoit sans rendez-vous toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations sur les aides qui peuvent être allouées pour des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation des logements.

« Souvent les personnes ont entendu dire qu'il existait des aides et viennent aux permanences pour en savoir plus » explique Christine Faure. « Les questions de revenus et donc d'éligibilité sont les premières questions qui sont posées par les personnes ».

Les propriétaires ont une idée précise des travaux à réaliser. Par contre, ils ont besoin d'un coup de main pour monter le dossier. « Cette partie leur semble souvent compliquée et notre rôle est bien de les accompagner et de leur faciliter les choses » complète Edith Dumazot, responsable du service projets Individuels - SOLIHA Isère Savoie

Un accompagnement sous conditions de ressources peut être proposé sur tout le territoire.



L'État et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (l'ANIL) mettent en service un numéro d'appel téléphonique « INFO LOGEMENT INDIGNE ».

Que vous soyez locataire, victime d'un marchand de sommeil ou d'un logement insalubre ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, contactez le numéro 0806 706 806. Un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

Si le logement est situé dans l'une de ces communes :

Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Arey, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne, Vilette-de-Vienne

■ Contactez SOLIHA Isère Savoie :

N°Vert 0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

vienne-condrieu-agglomeration@solihha.fr

> Permanence d'information

tous les mercredis de 14h à 16h dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération :
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc
38200 Vienne

Si le logement est situé dans l'une de ces communes :

Ampuis, Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons

■ Contactez SOLIHA Rhône :

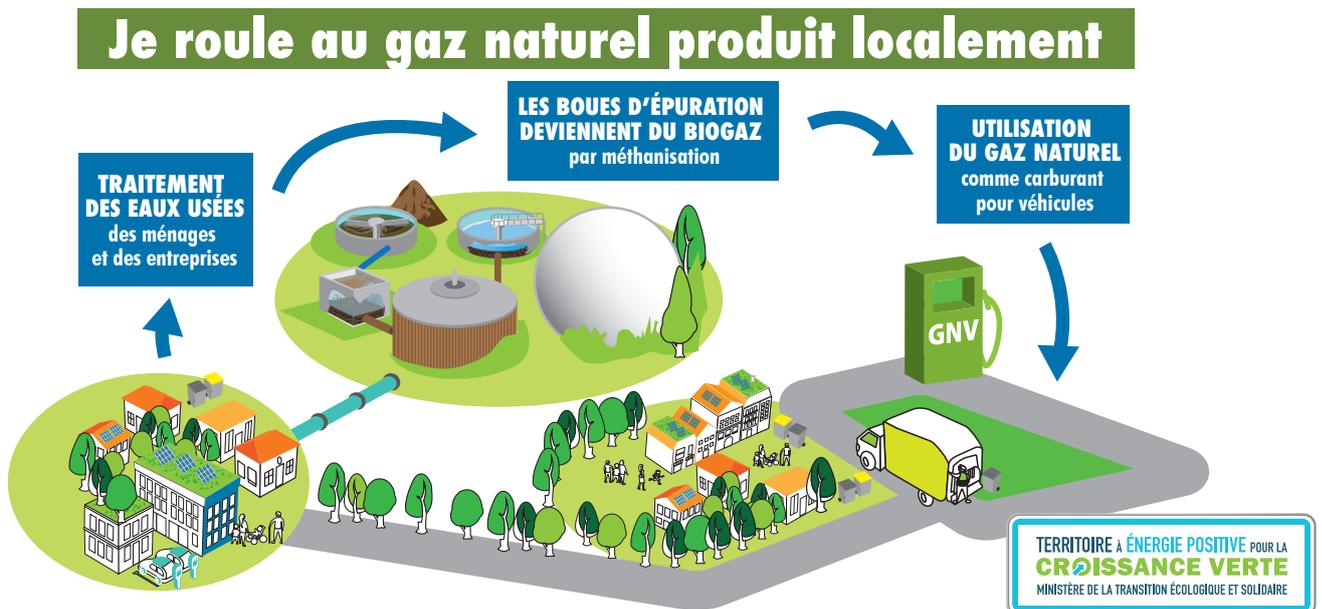
Tél : 04 37 28 70 20

Email : a.richard@solihha.fr

> Permanence d'information le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h :

- En mairie d'Échalas : 5 février, 1^{er} avril.
- En mairie de Condrieu (bâtiment les Éclats) : 8 janvier, 4 mars, 13 mai.

Bus roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV)



Vienne Condrieu Agglomération vient de se doter de trois nouveaux bus roulant au bio GNC. Ces trois nouveaux bus moins bruyants, peu polluants et plus économiques sillonneront le territoire dès le début d'année 2020.

Le gaz naturel pour véhicules (GNV) comprend deux types de gaz : le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz naturel liquifié (GNL). Ce gaz naturel comprimé est produit

par la station d'épuration Vienne Sud. Il est produit à partir de boues de station d'épuration. Un processus de méthanisation permet de les transformer en biogaz, qui est ensuite épuré pour générer du biométhane. Ce gaz d'origine renouvelable possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être directement injecté dans le réseau de distribution pour être utilisé comme carburant à la pompe.

Coût à l'unité d'un bus :
376 803,61 € TTC

Subvention TEPCV :
100 000 € HT par bus

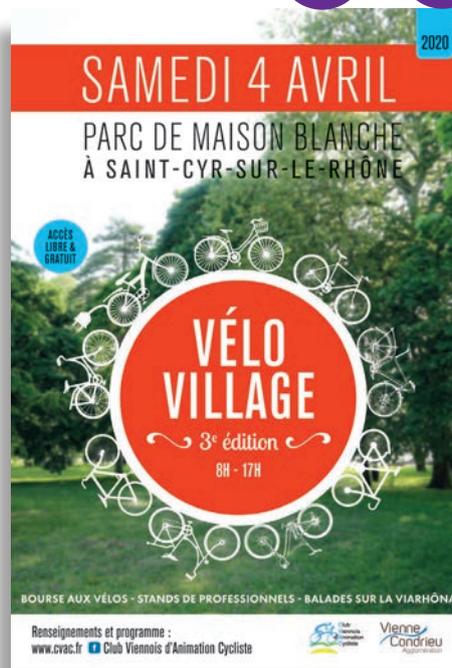
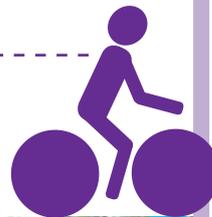
Rendez-vous le 4 avril au Vélo Village !

Pour la troisième année consécutive, Vienne Condrieu Agglomération, en partenariat avec le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) organise le « Vélo Village » au Parc de Maison Blanche à Saint Cyr sur le Rhône.

Dans une ambiance conviviale, vous pourrez découvrir les nouvelles gammes de vélos, de nombreuses animations pour tous les publics (de 2 à 99 ans !) et la traditionnelle bourse aux vélos du CVAC. Les clubs locaux seront également présents pour présenter la diversité de la pratique du vélo sur notre territoire.

Pour cette troisième année, Vélo village sera placé sous le thème du vélo pour tous.

■ **Pour en savoir plus :**
vienne-condrieu-agglomeration.fr



Une nouvelle consigne pour les vélos : rue de la Tour Peinte

L'Agglo développe depuis plus de 10 ans un service de stationnement sécurisé pour les deux roues dans l'hyper centre de Vienne, dans les parkings (Gare, Saint-Marcel, Centre Ancien, Espace Saint-Germain) et dans un local en pied d'immeuble (rue de l'Éperon). Une centaine de places est actuellement en service. Pour répondre à une demande croissante, l'Agglo aménage un deuxième local en pied d'immeuble, situé impasse de la Tour Peinte à Vienne, pour disposer d'une trentaine de places supplémentaires.

Le fonctionnement est simple : accès par carte OÛra, chaque emplacement est doté d'un casier et l'abonnement au service coûte 25 € / an.

Ouverture prévisionnelle fin du 1^{er} trimestre 2020.

■ **Pour tout renseignement ou inscription sur liste d'attente :**
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Plateforme de mobilité : les travaux finissent à la fin de l'année

Les travaux de restructuration du site dédié à l'exploitation et à la maintenance des bus et cars des sociétés Vienne Mobilités, SEM VFD et Cars Faure touchent à leur fin.

Implantée sur la commune de Pont-Évêque, cette nouvelle plateforme de mobilité territoriale accueille une soixantaine de bus et cars transportant chaque année près de 600 000 voyageurs sur les lignes interurbaines à vocation principalement scolaires et 1,5 million sur le réseau urbain.

Ainsi restructurée, la plateforme de mobilité territoriale permet de garantir le développement de l'activité à court et moyen terme, d'améliorer les conditions de travail des salariés, d'accroître la compétitivité du site et d'intégrer les enjeux d'une politique environnementale et énergétique ambitieuse.

À noter que ce projet est exemplaire en matière de développement durable :

Production d'énergie renouvelable :

- installation de 1 540 m² d'ombrières photovoltaïques (d'une puissance de 296 kWc, évitant ainsi le rejet de 118 tonnes de CO₂ par an.

Réduction de la consommation d'énergie :

- construction d'un bâtiment à haute performance énergétique (forte isolation, végétalisation de la toiture, éclairage LED).

Gestion éco-responsable de l'eau :

- récupération des eaux de pluie pour le lavage des bus et recyclage de l'eau de lavage ;
- intégration de bus carburant au Bio GNV dans la flotte de véhicules.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 596 000 €, dont 3 720 000 € de travaux.

Ce projet bénéficie de financements de l'État (791 383 €) dans le cadre du soutien à l'investissement local et du Conseil départemental de l'Isère (1 000 000 €) dans le cadre du plan de relance mis en place par le département.



Une démarche coordonnée

Suite à l'adoption de son **Projet d'Agglomération**, l'Agglo doit élaborer trois documents de planification stratégiques : son **Plan De Mobilité (PDM- ex PDU)**, son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** et son **Programme Local de l'Habitat (PLH)**.

Il est apparu pertinent de mutualiser et coordonner les 3 démarches pour gagner en efficacité et garantir la cohérence entre ces trois schémas.

Cette démarche coordonnée est une première et s'appuie sur le fait que les 3 documents partagent :

- Le statut de document stratégique et de programmation
- Les mêmes étapes d'élaboration : diagnostic, enjeux, programme d'actions,
- Le pilotage et la coordination par l'Agglo.

Surtout ces schémas touchent à des thématiques (Habitat - Mobilité - Énergie - Climat) qui sont étroitement liées et interagissent. En les élaborant ensemble, l'Agglomération s'assure de la cohérence des politiques qui seront mises en œuvre. Suite à un travail de plusieurs mois, les diagnostics de ces trois documents ont été présentés aux élus de l'Agglo et aux partenaires le 29 octobre dernier.

Le travail autour des enjeux et du programme d'actions reprendra à partir du deuxième trimestre de l'année 2020, à l'issue de l'installation du prochain exécutif de l'Agglo.



Des déchèteries accessibles à tous

L'Agglo dispose de **5 déchèteries fixes** à Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Vienne et Vilette-de-Vienne. Ces installations acceptent les déchets valorisables (cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, gravats, métaux, bois et plâtre sur Ampuis uniquement), les déchets d'équipements électriques et électroniques (dit D3E), les déchets dangereux spécifiques ainsi que les encombrants. En complément, les habitants d'Échalas, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier ont également accès à la déchèterie de Tartaras dans le cadre d'une convention avec Saint-Étienne Métropole.

En outre, des **déchèteries mobiles** sont mises en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes. Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Ce service est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Longes, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

Enfin, les habitants peuvent déposer leurs déchets verts à la compostière d'Eyzin-Pinet sous conditions.

L'accès pour les particuliers sur ces installations est gratuit, sur présentation d'une carte d'accès et dans la limite des quantités autorisées par type de déchets.

■ **Pour les déchets non acceptés en déchèteries, n'hésitez pas à consulter le site www.sindra.org**

Les cartes d'accès sont disponibles à l'Agglo et dans vos mairies.

Les déchèteries mobiles

Saint-Romain-en-Gier

- > stade de football
- samedi 16 mai
- samedi 3 octobre

Échalas

- > lieu-dit « le Cri » vers le transformateur
- samedi 21 mars
- samedi 13 juin
- samedi 8 août
- samedi 7 novembre

Les Haies

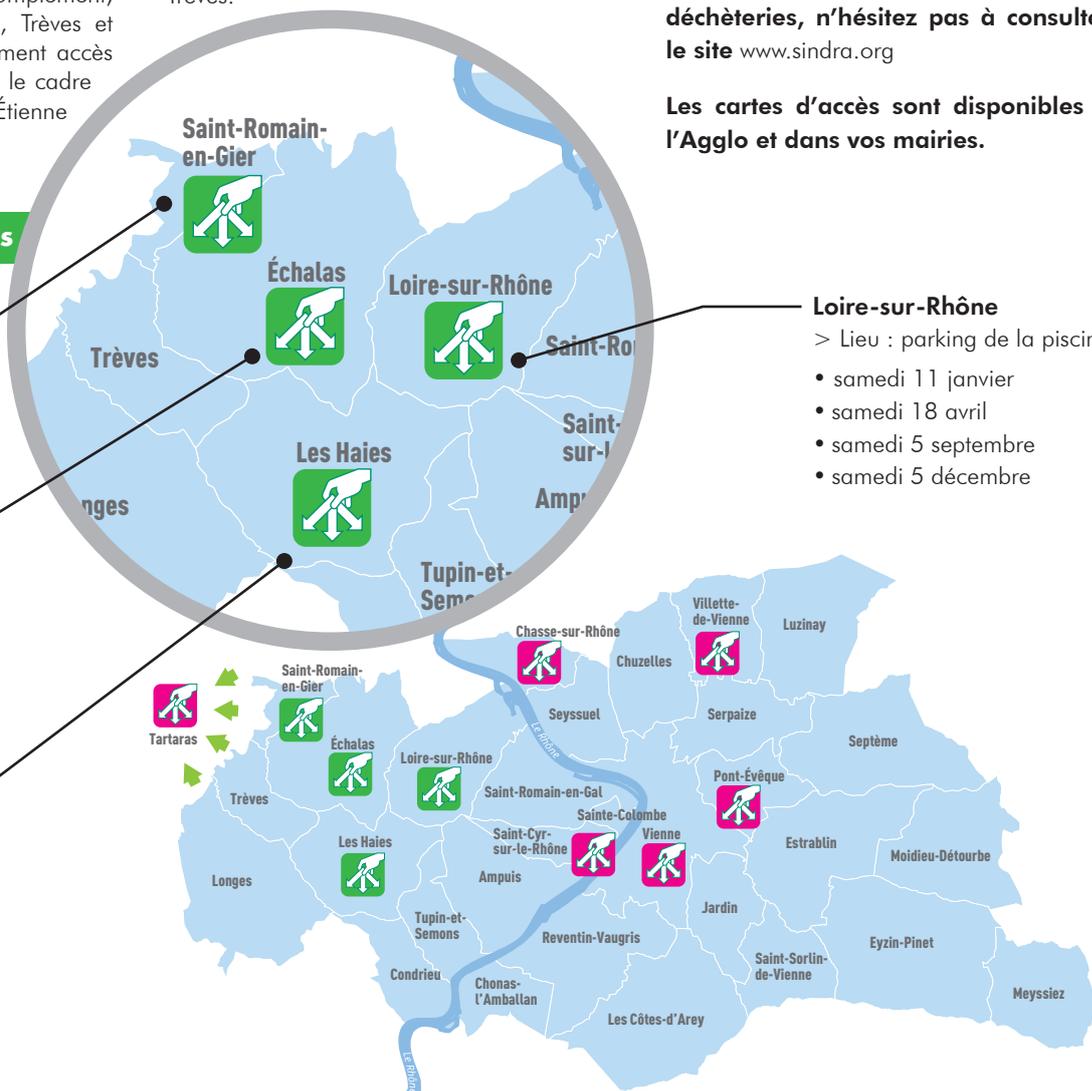
- > Parking du cimetière
- samedi 15 février
- samedi 11 juillet



Déchèterie fixe



Déchèterie mobile



Loire-sur-Rhône

- > Lieu : parking de la piscine
- samedi 11 janvier
- samedi 18 avril
- samedi 5 septembre
- samedi 5 décembre

L'Agglo prend soin de ses déchèteries

Au-delà de l'entretien courant (remplacement des panneaux, marquage au sol, etc.), plusieurs déchèteries ont bénéficié de travaux d'amélioration ou de sécurisation. Petit tour d'horizon des travaux réalisés.

● **À la déchèterie d'Ampuis**, une sécurisation des quais vis-à-vis du risque de chute a été réalisée cet été avec la mise en place de garde-corps sur l'ensemble des

quais de déchargement pouvant présenter un risque de chute pour les usagers ou les exploitants de la déchèterie. Un dispositif de vidage facilite les dépôts de déchets verts et de gravats.

● **À la déchèterie de Vienne**, le stockage des déchets dangereux a été réorganisé (peintures, vernis, solvants, phytosanitaires, etc.). Un caisson sécurisé a été mis en place fin septembre 2019.

Une vigilance particulière est portée sur ces déchets et ces produits obéissant à des consignes strictes d'identification et de tri. Il convient de s'adresser systématiquement au gardien pour tous vos dépôts.

● **À la déchèterie de Pont-Évêque**, des panneaux de protection en tête de quai ont été mis en place afin de mieux orienter les usagers sur la zone de dépôt des déchets.



Fêtes de fin d'année : mettre nos poubelles au régime !

En cette période festive, 20% de déchets en plus qu'en période normale sont produits. Tour d'horizon des bons réflexes qui nous permettent d'alléger le poids de nos bacs à ordures ménagères.

Mes déchets à table

À l'heure des repas en famille ou entre amis, ne gâchez pas la fête avec de mauvais gestes !

- **Offrez un joli voyage à vos bouteilles de champagne, de vin***, direction le point d'apport volontaire verre ! Le verre se recycle à l'infini, alors c'est parti pour une seconde vie.
- **Pour les bouteilles de jus de fruits ou de soda en plastique**, direction le bac jaune ou le point d'apport volontaire prévu à cet effet.
- **Les restes de repas**, eux, ne finissent pas nécessairement à la poubelle. Vous pouvez composter : les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, les sachets de thé/ filtres à café et le pain.

Dans la maison

- « Vive le vent, vive le vent, vive le vent d'hiveeeeEeeeeer... » : votre mascotte musicale montre des signes de faiblesses ? **Les piles usagées sont collectées** en déchèteries mais aussi en mairies, dans les grandes surfaces ou les magasins de bricolage ; ne les jetez pas à la poubelle.
- Une fois les fêtes finies, **pensez à apporter notre sapin à la déchèterie la plus proche ou au point de collecte prévu à cet effet dans votre quartier**. Si le sapin naturel a

des racines, essayez de le planter dans votre jardin ; sinon, vous pouvez le broyer pour pailler votre jardin.

Les cadeaux et leurs emballages

- La plupart des cadeaux que l'on vous offre est recyclable ou peut avoir une seconde vie :
 - **les boîtes de chocolat** : comme tous les emballages en carton, direction le bac jaune ou le point d'apport volontaire.
 - **les emballages de jouet en carton** : même traitement que les boîtes de chocolat, après avoir retiré les fenêtres en plastique.
 - **une vieille voiture télécommandée** qui ne fonctionne plus : pour vous débarrasser d'un jouet électrique, direction la déchèterie, votre magasin d'achat ou encore une ressourcerie.
 - **un cadeau qui ne vous plaît pas** : pensez au troc ou aux sites Internet de vente !
- **Pour emballer vos cadeaux, évitez les papiers avec paillettes ou avec un aspect brillant, qui ne se recyclent pas**. Privilégiez un papier « mat » qui, lui, peut se recycler. Voici d'autres astuces pour habiller vos cadeaux :
 - du papier journal avec de jolis collages ;
 - de vieilles cartes routières ;
 - des boîtes à chaussures décorées de dessins ou d'images.

Mais alors, que doit-on jeter à la poubelle (déchets non recyclables) ?

- Le papier cadeau plastifié ;
- Les rubans des papiers cadeaux ;
- Les papiers d'enrobage des chocolats et autres confiseries ;
- Les déchets alimentaires non-compostables ;
- Les emballages film (saumon par exemple) ;
- Les nappes et serviettes en papier ;
- La vaisselle jetable en carton ou en plastique.

- **Une autre astuce pour des fêtes 100% développement durable** : consommez local !

*L'alcool est à consommer avec modération

Plus d'informations :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Tout savoir sur le bois bûche !



Utilisé dans de mauvaises conditions, le chauffage au bois peut être source de pollutions, notamment aux particules fines qui contribuent à dégrader la qualité de l'air extérieur. Cette situation n'est pas une fatalité. Il est possible de se chauffer au bois, de réduire la pollution aux particules et de protéger ainsi notre santé et notre environnement en respectant quelques règles.

En Rhône-Alpes, le chauffage au bois individuel représente en moyenne 47 % des émissions totales de particules PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 micromètres). Durant les jours de grand froid, lorsque les appareils indépendants sont fortement utilisés, cette contribution peut atteindre une part beaucoup plus importante : jusqu'à 75 %. Ce constat est le résultat d'un parc d'appareils anciens, peu performants, et très souvent utilisés dans de mauvaises conditions (foyer ouvert, mauvaise qualité du bois, mauvais entretien de l'appareil, etc.). En suivant les différentes recommandations préconisées par Info Énergie dans le guide des appareils indépendants de chauffage au bois, le chauffage au bois devient un mode de chauffage efficace et peu polluant.

Bien choisir son bois bûche

Un bois humide ne permet pas une bonne combustion. Il entraîne une surconsommation des émissions polluantes et l'encrassement du matériel.

Le granulé de bois et les briquettes ont un taux d'humidité de l'ordre de 10 %. L'humidité contenue dans les bûches est en revanche très variable : autour de 20 % pour du bois sec, et 45 % pour du bois humide.

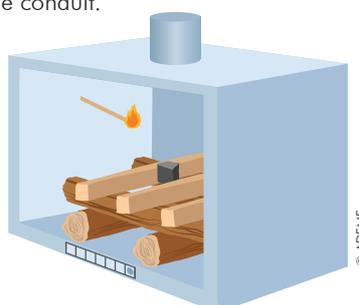
Pour s'assurer d'avoir du bois sec, il faut s'approvisionner à l'avance et s'occuper du séchage, dont la durée varie de 18

mois à 3 ans. Pour permettre d'accélérer le séchage, coupez et fendez le bois avant de le stocker dans un endroit ventilé, à l'abri des intempéries, et surélevé de 10 cm du sol.

Utiliser une bonne méthode lors de l'allumage

L'allumage en 4 étapes :

- Disposez les bûches dans le bas du foyer, espacées afin de laisser circuler l'air.
- Les petits bois, résineux ou feuillus tendres de préférence (bouleau, peuplier) sont placés sur le dessus, avec l'allume-feu.
- Ouvrez complètement les arrivées d'air, et allumez.
- Lorsque le feu a bien pris, les arrivées d'air peuvent être limitées : diminution de l'arrivée générale, ou s'il y a des arrivées distinctes : fermeture de l'arrivée d'air primaire et diminution de l'arrivée d'air secondaire. L'équilibre est fin : il faut que les flammes soient assez vives, sans être aspirées par le conduit.



Retrouvez un guide complet sur le chauffage au bois sur le site de l'AGEDEN/ Rubrique Chauffage bois énergie :

<http://www.infoenergie38.org/documentation/>

Plus d'informations :

- Retrouvez aussi de nombreux guides et fiches pratiques sur le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques>
- Des aides existent, renseignez vous <http://www.infoenergie38.org/aides-financieres/>

L'Agglo accueille des permanences Espace Info Energie afin de vous accompagner dans la rénovation de votre logement.

Vous pouvez ainsi bénéficier de conseils gratuits, indépendants et personnalisés sur l'énergie.

Renseignements et inscription

04 76 14 00 10
www.ageden38.org

OÙ EN SOMMES-NOUS DANS NOS TRAVAUX « QUALITÉ DE L'AIR » ET « MOBILITÉ » ?

Le Conseil de Développement est une instance de **démocratie participative, de consultation et de propositions**. Il formule des avis sur les projets de l'Agglo.

Suite à l'Assemblée plénière d'octobre 2018, les membres se sont mobilisés autour des thèmes de la qualité de l'air et des déplacements. **Deux groupes de travail** se sont constitués.

Développer l'axe qualité de l'air du futur PCAET

Objectif : **obtenir le ressenti des citoyens** sur la qualité de l'air.

Méthode : **réalisation d'un questionnaire** diffusé en mai et juin 2019 pour comprendre les a priori des habitants.

L'analyse des questionnaires a été **présentée à l'Assemblée plénière** du 17 octobre 2019, qui était ouverte au public.

La rencontre a permis de souligner l'importance de l'information, pour que les habitants connaissent mieux la situation de la qualité de l'air sur le territoire et soient au courant des démarches entreprises pour l'améliorer.

Suite à cet échange, le groupe a rédigé un avis comprenant **des propositions susceptibles d'être applicables** sur tout ou partie du territoire.

Raisonnement l'utilisation de la voiture pour se déplacer

Objectif : **étudier les alternatives à la voiture** et les freins à leur développement.

Méthode : lister les avantages et les inconvénients des **différents modes de déplacement et des comportements des usagers**.

Le groupe a rencontré **des acteurs institutionnels** en charge de l'organisation des transports, mais également **des associations mobilisées** pour le développement des modes alternatifs afin de comprendre les enjeux de déplacement sur le territoire.

Les membres présenteront un avis en imaginant la **mobilité des citoyens de l'Agglo dans quinze ans**.



ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE ?

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr
conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Simplifiez-vous la vie,
choisissez T•libr



DOMICILE



TRAVAIL/ÉTUDES

**1 PASS AVANTAGEUX
JUSQU'À 5 RÉSEAUX
DE TRANSPORTS**
(TER + TCL + STAS + L'VA + RUBAN)



En savoir plus :
www.smtaml.fr

SMT AIRE
MÉTROPOLITAINE
LYONNAISE
syndicat mixte de transports